

Vous avez demandé du financement en vue d'un traitement en établissement hors pays pour un patient souffrant d'un trouble obsessionnel compulsif (TOC).

Veillez noter que les demandes visant un traitement en établissement hors pays doivent être accompagnées d'une confirmation écrite d'un médecin de l'Ontario spécialisé dans le type de service demandé, attestant que le service hors pays demandé est :

- a) généralement reconnu par la profession médicale en Ontario comme approprié pour une personne ayant le même problème de santé que l'assuré;
- b) médicalement nécessaire; et
- c) qu'il
 - i. n'est pas offert en Ontario au moyen d'une intervention identique ou équivalente; ou
 - ii. est offert en Ontario, mais doit être obtenu à l'extérieur du Canada pour éviter une période d'attente qui risquerait d'entraîner le décès de l'assuré ou de lui causer des lésions tissulaires importantes et irréversibles.

À ce titre, veuillez vous assurer que vous avez inclus les renseignements suivants, soit dans votre réponse aux questions de la demande, soit dans les pièces justificatives jointes à la partie 6 de la demande :

- Le TOC est-il le diagnostic principal du patient? Le patient présente-t-il des troubles concomitants qui sont aggravés par le TOC ou qui aggravent le TOC?
- Veuillez décrire le trouble concomitant en relation avec le TOC, y compris les traitements obtenus pour l'état comorbide et la réponse du patient.
- Veuillez décrire la gravité des symptômes du patient, y compris les résultats de questionnaires ou d'inventaires normalisés et autodéclarés, par exemple la Children's Yale Brown Obsessive Compulsive Scale (CYBOCS) [échelle Yale Brown sur le trouble obsessionnel compulsif pour enfants] ou des mesures normalisées similaires.
- Veuillez décrire la manière dont le fonctionnement du patient est altéré, y compris l'incidence sur l'école, les relations et la capacité à gérer les activités de la vie quotidienne.
- Quels sont les traitements pharmacologiques et psychologiques auxquels le patient et sa famille ont eu recours pour traiter le TOC? Quels ont été les résultats?

Si vous avez des questions concernant les exigences ci-dessus, veuillez communiquer avec le ministère en composant le 1-888-359-8807.